



Konkurse - Faillites - Fallimenti		VD
1. Débitrice: GIMVEST SA, 1950 Sion 2. Lieu et date de la mise aux enchères: 1400 Yverdon-les-Bains, 13.12.2010. 3. Salle de l'enchère: 14.00 heure, salle du rez inférieur, BAC-Y, Rue des Moulins 10 4. Les conditions de vente seront disponibles à partir de: 05.11.2010 4.1 Lieu de dépôt des conditions de vente: Yverdon-les-Bains 4.2 Autres indications: Agissant sur commission rogatoire de l'office des faillites de Sion, l'office des faillites de la Broye et du Nord vaudois vendra aux enchères publiques, sans garantie, l'immeuble propriété de Gimvest SA Les conditions de vente ainsi que les états des charges et descriptif, le rapport d'expert seront déposés au bureau de l'office dès le 5 novembre 2010 où ils pourront être consultés. 5. Objets des enchères: VENTE IMMOBILIERE Terrain COMMUNE DE POMY au lieu dit «Champs des Bas» Parcelle RF no 348 plan 3, consistant en : Pré-champ10'186 m2 Estimation fiscale (RG 2003) : fr. 6'400.00 Estimation vénale, selon rapport d'expertise :fr. 120'000.00 La vente de cette parcelle précitée est soumise aux dispositions de la LDFR du 4 octobre 1991 et de la LVDFR du 13 septembre 1993. Les titulaires de droits de préemption, au sens des art. 42 et ss LDFR sont invités à s'annoncer à l'office avant les enchères. Il s'agit d'une grande parcelle rectangulaire dominante sise dans la zone intermédiaire, sur un terrain très légèrement pentu, à 1'000 mètres au Nord/Ouest du centre du village de Pomy; altitude moyenne : 510 mètres. Cette parcelle n'est absolument pas équipée. Accessibilité très bonne au réseau autoroutier (environ 2 minutes) et au centre d'Yverdon-les-Bains (environ 3 minutes). Environnement très calme. Dégagement excellent. Ensoleillement très bon. Orientation Sud/Ouest.		La Municipalité de Pomy n'a pas l'intention de mettre cette parcelle en zone à bâtir. 6. Remarques: Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du commerce. Ils sont également rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Renseignements: A. Salerno, tél. 024 557 78 03 Site internet : www.vd.ch/opf Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois 1400 Yverdon-les-Bains 00547171

i

Freitag - Vendredi - Venerdì, 29.10.2010, No 211, Jahrgang - année - anno: 128

Konkurse - Faillites - Fallimenti Konkursamtliche Grundstücksteigerung - Vente aux enchères forcée d'immeubles - Vendita all'incanto forzata di fondi